



La Drysienne

Lettre aux habitants de Dry

Gare de Dry

Construite en 1914, la gare de tramway électrique de Dry fut abandonnée en 1934 suite à la fermeture de la ligne Cléry-Amboise concurrencée par le service des autocars.

En 1953, la commune met ce bâtiment à la disposition de Yoland Cazenove, céramiste autodidacte qui s'y installera jusqu'à son décès le 9 juillet 2009 à 95 ans. Il est alors mondialement connu, certaines de ses œuvres sont exposées au Musée des Beaux-Arts d'Orléans, mais aussi au Musée des Arts Décoratifs de Paris et au Musée de Chicago. Pour les réaliser, il a construit 3 fours et un petit moulin à vent destiné à broyer les matériaux constituant l'émail.



M. Cazenove légua ses œuvres en faveur du Musée d'Orléans. Mais le testament est contesté par l'un de ses enfants. S'en suivront plus de 10 années de procédures fastidieuses et coûteuses pendant lesquelles la gare est mise sous scellés. Le 7 octobre 2020, la totalité des œuvres furent transférées au Musée d'Orléans.

Le 8 octobre 2020, la gare est enfin vide et propre, prête à entamer une seconde vie. Située en bordure de la RD951, sur un terrain de 5000 mètres carrés, la commune veut la rénover, ainsi que les fours et le moulin pour en faire un lieu d'attraction touristique, tout en gardant l'aspect patrimonial et culturel du lieu.

Dans un premier temps nous avons lancé une étude de réhabilitation du bâtiment qui devra conserver son aspect ancien et une autre pour l'aménagement paysager du site.



Le projet final n'est pas arrêté et toutes les idées d'aménagement sont les bienvenues, quelques pistes ont déjà été évoquées et concernent les deux aspects de cette gare : son passé ferroviaire et son passé artistique.

Tourisme Loiret nous a déjà fait don d'un lutrin bilingue qui explique le passé de la gare. Une association de Bazoches-les-Gallerandes nous propose des tuiles d'une ancienne gare désaffectée pour rénover la toiture. Nous attendons donc vos idées, même farfelues, vos documents ou photos si vous en avez, des adresses ou noms de personnes pouvant nous aider, toute aide physique ou financière sera la bienvenue pour mener à bien ce magnifique projet de rénovation de notre gare.

INFO SITE INTERNET

Nous vous invitons à découvrir le nouveau site internet de la commune avec un graphisme plus moderne, une navigation plus fluide et des rubriques plus complètes. Bonne lecture.

<https://mairie-dry.fr/fr/>

La Drysienne N° 39 – Juin 2021

Tel : 02 38 45 71 07 – Fax : 02 38 45 97 05

Courriel : mairie.dry@wanadoo.fr - Web : <http://www.mairie-dry.fr> - Facebook : Mairie De DRY



Garderie périscolaire "Les Bambins", modification d'entrée.

Les travaux de la future garderie périscolaire débuteront en septembre. À compter de la rentrée scolaire, l'entrée principale à la garderie actuelle se fera par la porte-fenêtre, route de Meung.

Les parents seront invités à rester à l'extérieur et à confier leur(s) enfant(s) au personnel communal. Nous vous remercions de votre compréhension.

Bientôt 16 ans ! Pensez au recensement.

Cette formalité est obligatoire pour tous les jeunes (garçons et filles) de nationalité française et âgés de 16 ans révolus.

Il convient de se faire recenser à la mairie de son domicile dans les trois mois qui suivent son 16^{ème} anniversaire.

Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation (adresse...).

Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

Pièces à fournir : livret de famille des parents, carte nationale d'identité et justificatif de domicile récent.

À partir de 17 ans, vous serez convoqué à votre **JDC (Journée Défense Citoyenneté)**. Le certificat de participation à la JDC est obligatoire pour passer vos examens (CAP, BEP, BAC, Permis de conduire, ...), vos concours (fonction publique, grandes écoles, ...) ou pour vous engager dans l'armée. Plus d'infos sur majdc.fr



Attention au démarchage sur la rénovation énergétique !

BON À SAVOIR

> Le démarchage téléphonique sur la rénovation énergétique est **strictement interdit** depuis la loi du 24 juillet 2020 (à moins qu'il ne s'agisse d'un appel visant à traiter un contrat en cours).

> **En aucun cas, l'État, les collectivités locales (Région, Département, mairie), l'ADEME ou l'Anah n'encouragent le démarchage.**

Une entreprise qui vous dit être envoyée ou recommandée par l'une de ces institutions doit immédiatement être suspecte !

Les bons réflexes à avoir en cas de démarchage téléphonique

> **Ne communiquez jamais de données personnelles par téléphone comme votre identifiant fiscal ou vos coordonnées bancaires...** même si l'on vous dit que c'est pour vous aider à déposer votre demande d'aide.

> Méfiez-vous d'une entreprise qui réalise un devis sans avoir visité votre logement.

Attention aussi aux courriers malveillants qui peuvent paraître officiels et qui vous invitent à une prise de contact car votre logement serait une passoire thermique avec obligation immédiate de réaliser des travaux.

Si vous avez le moindre doute suite à un appel téléphonique ou la réception d'un courrier, ou si vous voulez savoir comment déposer votre demande d'aide, contactez l'Agence d'Information sur le Logement (ADIL) du Loiret et d'Eure-et-Loir - Espace Conseil FAIRE au **02 38 62 47 07**



CONSEIL GRATUIT, NEUTRE ET PERSONNALISÉ

GeMAPI, c'est quoi ?

La compétence « **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** », plus souvent dite « Compétence GEMAPI », est en France une compétence juridique nouvelle, exclusive et obligatoire, confiée à partir du 1^{er} janvier 2018 aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI).

La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire est compétente pour la Gestion des Milieux Aquatiques pour les cours d'eau qui parcourent son territoire ainsi que dans le domaine de la prévention des inondations par la Loire, axe hydraulique important dans son paysage.

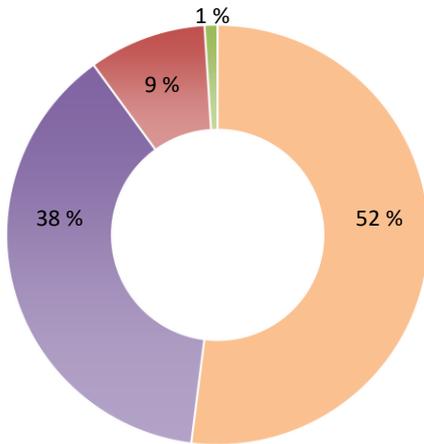
Les actions entreprises par les intercommunalités dans le cadre de la GEMAPI sont définies ainsi par l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- l'aménagement des bassins versants,
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau, ainsi que leurs accès,
- la défense contre les inondations,
- la protection et la restauration des zones humides, écosystèmes aquatiques et formations boisées riveraines.

Le Technicien Rivière de la **CCTVL** reste disponible pour vous conseiller concernant la gestion de votre ouvrage ou la gestion de vos berges (entretien régulier, retrait d'arbre en travers, réglementation liée à la Loi sur l'Eau de 2006) aux coordonnées suivantes : gemapi@ccterresduvalde Loire.fr ou **02 38 44 59 35**.

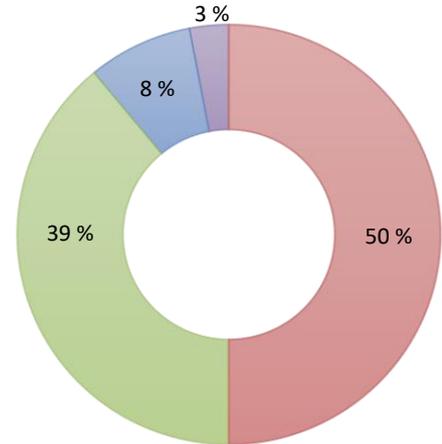
Compte administratif 2020

Dépenses de fonctionnement



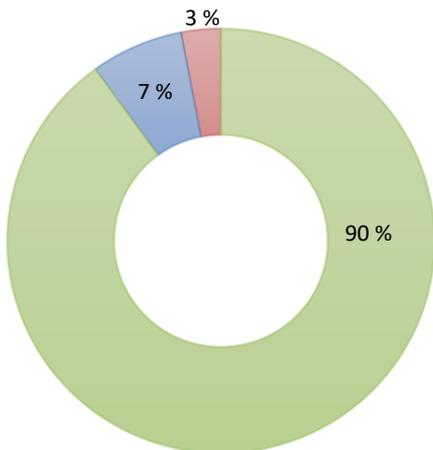
■ Frais Personnel
■ Charges à caractère générale
■ Charges gestion courante
■ Charges financières

Recettes de fonctionnement



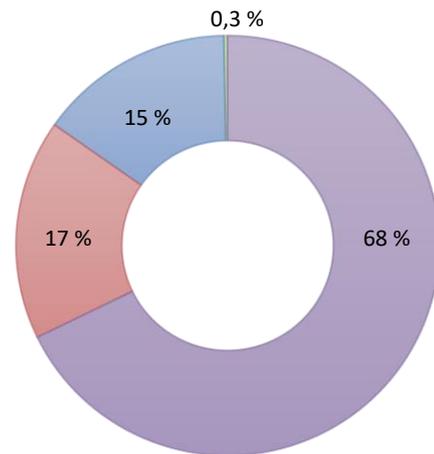
■ Produits de service
■ Impôts & taxes
■ Dotations
■ Gestion courante

Dépenses d'investissement



■ Emprunts
■ Équipements/Bâtiments
■ Construction/Aménagement réseaux/ Voirie
 (Enfouissement réseaux & aménagement voirie rue R. Jésus, éclairage rue R. Jésus, étude nouvelle garderie périscolaire, aménagement du cimetière, vidéoprotection).

Recettes d'investissement



■ FC.TVA & taxe aménagement
■ Subventions
■ Opération d'ordre
■ Excédents fonctionnement

Dépenses de notre commune



Fonctionnement **683 876 €**. Investissement **409 260 €**.

Recettes de notre commune



Fonctionnement **864 049 €**. Investissement **279914 €**.

Du nouveau au Café de la Paix !!!

La **DGFIP** (Direction Générale des Finances Publiques) a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une **offre de paiement de proximité** pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...).

À partir de début juillet, **Le Café de la Paix** affichera le logo ci-contre et vous pourrez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 euros, et par carte bancaire.



JUILLET

Mercredi 14 : Fête Nationale organisée par la municipalité.
> À partir de 22 h, distribution des lampions à la mairie.
> 22 h 30, retraite aux flambeaux dans les rues du village accompagnée de la Fanfare de Lailly-en-Val.
> 23 h, grand feu d'artifice.



L'équipe municipale vous souhaite de bonnes vacances.

A VOS AGENDAS

Sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires.
Port du masque obligatoire pour toutes les manifestations maintenues.

Prochaine communication :
Drysienne – fin Sept

Vous souhaitez publier un article,
merci de nous l'envoyer à
animations.mairie.dry@gmail.com

SEPTEMBRE

Jeudi 2 : Rentrée scolaire dans la cour de l'école primaire "Les Prés Verts" à 8 h 30.

Samedi 4 & dimanche 5 : Ball Trap à Mazan organisé par la Société de chasse.

Dimanche 12 : Vide grenier organisé par le Comité des Fêtes. Rue de la Verronnerie.

Vend 17, sam 18 & dim 19 : Journées Européennes du Patrimoine. Château du Bouchet.



OCTOBRE

Dimanche 3 : Marche Rose. Venez soutenir La ligue contre le cancer du sein en participant à une petite marche. Départ à 9 h 30. Flyer dans votre boîte en septembre.

Dimanche 10 : Concours de belote organisé par le Club des Aînés. Salle des fêtes.



Retrouvez toutes les informations de la commune sur : Panneau Pocket, Panneau lumineux et

Web : <http://www.mairie-dry.fr> - Facebook : Mairie De DRY